Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240229-20240229DEC026-AU

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE
Réf. :

BRON
Tradition & Innovation

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240229DEC026

Objet: Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un pôle d'équipements publics à Parilly

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure d'appel d'offres ouvert réalisée conformément aux articles R. 124-1, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle d'équipements publics à Parilly,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2024,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : Groupement SETEC ORGANISATION/SETEC GL INGENIERIE/AMOES représenté par son mandataire SETEC ORGANISATION – 75012 Paris
- Dénomination du marché : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un pôle d'équipements publics à Parilly
- Prix : il se décompose en additionnant le montant de la tranche ferme à celui des tranches optionnelles qui seront affermies en fonction de la catégorie du contrat qui sera effectivement conclu : soit un marché de maîtrise d'oeuvre (de type loi maîtrise d'ouvrage publique), soit un marché global de performance énergétique (cf. tableau en annexe)
- Durée : 42 mois
- Procédure utilisée : Appel d'offres ouvert

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240229-20240229DEC026-AU

Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 29/02/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240229-20240229DEC026-AU

BRON
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 15 février 2024

Objet de la consultation :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'un pole d'équipements publics à Parilly

Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-5 du Code de la commande publique

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240229-20240229DEC026-AU

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean Baptiste DOZOLME	
	Anne Laure BADIN ALTERA	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Xavier PERINO Directeur Général des Services Techniques	

☒ **Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
☐ **Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.**

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

1. SETEC ORGANISATION
2. INITIAL CONSULTANTS
3. SAS PROFILS
4. ACOBA
5. CONSEIL PROGRAMMATION ORGANISATION
6. ALAMO
7. SAMOP
8. ALTERA
9. ETYO REAL ESTATE

et décide d'attribuer l'accord cadre à : **SETEC ORGANISATION**

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20240229-20240229DEC026-AU

Montants du marché

AMO POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'EQUIPEMENTS A PARILLY

	Marché de Maîtirse d'œuvre	Marché Global de Perfomance
Montant *Tranche Ferme* - Commune aux deux types de procédure	75 920,00 €	75 920,00 €
Choix entre Marché de Maîtrise d'œuvre et Marché Global de Performance		
Montant cumulé des *tranches optionnelles* spécifiques à un marché de maîtrise d'œuvre	82 350,00 €	
Montant cumulé des *tranches optionnelles* spécifiques à un Marché Global de Performance		154 305,00 €
Montants maximum	**158 270,00 €**	**230 225,00 €**